

## **COMMISSION COHESION SOCIALE**

**Compte-rendu de la réunion du lundi 14 janvier 2019 à 17h30  
Dans la salle La Fayette de l'Hôtel de Ville**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Pôle Politique de la Ville, Cohésion Territoriale et Insertion - Convention de réservation de logements

---

**Etaient présents, sous la présidence de : Madame Selima SAADI, Présidente**

- Madame Catherine MERGEN-MOREL, Conseillère Municipale Déléguée, Membre titulaire
- Madame Françoise GROLET, Conseillère Municipale, Membre titulaire
- Madame Nadia SEGHIR, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant
- 
- Madame Nadine KRIEGEL, PPVCTI
- Madame Catherine VOIRIN, Directrice du Pôle PVCTI

#### **Etaient excusé(e)s/absent(e)s :**

- Madame Patricia SALLUSTI, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Monsieur Raphaël PITTI, Conseiller Municipal Délégué, Membre titulaire
- Madame Marie-Anne ISLER-BEGUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant
- Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire
  
- Madame Agnès MIGAUD, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Madame Danielle BORI, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Monsieur Yves WENDLING, Conseiller Municipal, Membre titulaire
- Madame Anne HOMMEL, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant
- Monsieur Patrice NZIHOU, Adjoint chargé de Quartiers, Membre suppléant
- Monsieur Jean-Michel TOULOUZE, Adjoint au Maire, Membre suppléant
- Monsieur Thierry GOURLOT, Conseiller Municipal, Membre suppléant
- Madame Nathalie COLIN-OESTERLE, Conseillère Municipale, Membre suppléant

Madame Selima SAADI, ouvre la séance à 17H30 en excusant les membres ne pouvant être présents.

### **1er Point – Convention de réservation de logements**

La Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole garantit les emprunts contractés par les différents bailleurs sociaux lors de la construction de logements sur Metz. Ce dispositif concerne les logements classifiés en catégorie : PLUS (Prêt Locatif à Usage Sociale) et PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

En contrepartie, un contingent de logements est réservé à la Ville de Metz ; l'attribution des logements concernés est effectuée par le CCAS. Deux délibérations distinctes seront soumises au Conseil Municipal.

Pour cette séance, il s'agit de 1 logement situé ZAC du Sansonnet (patrimoine LOGIEST) et 4 logements rue Brunehaut (patrimoine MHT).

Il est rappelé que des logements sont également réservés pour la Préfecture dans le cadre du dispositif "Droit au logement et personne en grande précarité) et pour Action Logement.

*Avis favorable de la Commission  
(Madame GROLET ne prenant pas part au vote)  
Proposition de rapporteur : Selima SAADI*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 40.